Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID: 033-213301229-20230706-DELIB05\_03\_2023-DE

MAIRIE DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Bordeaux



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr Tel: 05 56 78 13 00 Fax: 05 57 83 59 64

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 33** 

NOMBRE DE PRESENTS: 24 NOMBRE DE VOTANTS: 29

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS:** Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS: Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: Mme BETTON à M. LANGLOIS, M. BAUCHU à Mme OUDOT, M. DESCLAUX à M. RECORS, Mme REVERS à Mme GASTAUD et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

## SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Karine SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ID: 033-213301229-20230706-DELIB05\_03\_2023-DE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 -DELIBERATION N° 3 / 5 Réf: finances/TT 7.5.1

## OBJET: PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BUDGET 2023 DU CCAS DE **CESTAS**

Monsieur le Maire expose,

Lors du conseil municipal du 4 avril dernier, le budget primitif 2023 de la commune de Cestas a été voté avec une prévision de subvention de 700 000 € pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, afin que cet établissement public poursuive ses missions d'aide sociale facultative, de gestion des deux résidences autonomie pour personnes âgées et de service de maintien à domicile.

Il vous est proposé d'autoriser le versement de cette somme à l'établissement public susmentionné.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Accorde une subvention de fonctionnement de 700 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Cestas pour l'année 2023 ;
- Autorise le Maire à verser cette somme par acompte en fonction des besoins de trésorerie ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune à l'article 657362.

## POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

Karine SILVESTRE

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération 06/07/2023 compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le 06/07/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.